

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la <u>Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est</u> et de la <u>DRAAF</u>

BSV n°22 – 22 juillet 2020

# À RETENIR CETTE SEMAINE

#### Maïs

Stade

Pyrale du maïs (Ostrinia Nubilalis)

**Pucerons** 

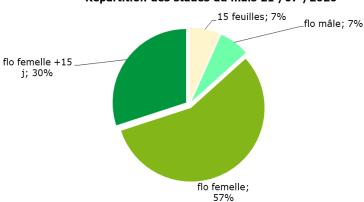
Chrysomèle : début de la surveillance de la chrysomèle



### 1) Stades

Cette semaine, sur 30 parcelles, il ne reste que 4 situations pour lesquelles la floraison femelle n'est pas atteinte.

#### Répartition des stades du maïs 21 /07 /2020



#### Localisation des parcelles observées

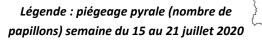


# 2) Pyrale du maïs (Ostrinia Nubilalis)

#### **Observations**

Les niveaux de captures sont plus importants cette semaine, particulièrement sur le Haut-Rhin. Il est difficle pour le moment de savoir si nous sommes en présence du deuxième vol de la race bivoltine ou si les conditions météos plus favorables ont permis un niveau de piégeage plus efficace.

La recherche de chrysalide dans les parcelles concernées devrait permettre d'apporter des réponses (voir photo).



Un seul site dans le Sundgau présente de nouvelles pontes.

#### Analyse de risque

Le pic de vol principal est passé. La gestion du risque a dû être réalisée en cas de besoin. Même en présence d'un vol de deuxième génération, le risque doit être géré lors du premier vol.



Chrysalide observée à la même époque en 2019. Source CAA. BSV 22 – P.2

#### 3) Pucerons

Sur trois parcelles, la présence de colonies de *Rhopalosiphum padi* est signalée. Les populations n'apparaissent pas en augmentation par rapport à la semaine passée et les auxiliaires semblent assurer une régulation des populations.

A l'approche de la floraison, un développement massif peut poser des problèmes de fécondation si les soies se trouvent recouvertes de miellat.

**Pour le moment le risque reste modéré**. Le seuil indicatif de risque est atteint dès que 5 % des panicules sont colonisés avant le stade limite d'avortement des grains.

## 4) Chrysomèle

Les piégeages continuent avec déjà plus de 20 000 individus capturés.

Face à cette situation, nous rappelons qu'il est proposé aux agriculteurs des secteurs potentiellement les plus touchés, de positionner des pièges jaunes dans leurs parcelles (qui sont en maïs depuis au moins deux ans). Il faut placer 3 pièges jaunes/parcelle à hauteur de l'épi, pendant 6 semaines dès le début d'émergence des adultes, c'est-à-dire en ce moment.

Nous disposons d'un stock de pièges jaunes englués mis à la disposition des agriculteurs qui le souhaitent. Contactez l'Adar de votre secteur qui fera remonter les besoins.

# Piège chromatique jaune quantification





Pertinent si abondance « <> » faible

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

**Observations**: AGRO 67 – Arvalis Institut du Végétal – CAC – Ampélys – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Comptoir Agricole – CRISTAL UNION – Gustave MULLER – ETS ARMBRUSTER – ETS LIENHART – FREDON Grand Est – WALCH.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Cristal Union et Terres Inovia. Relecture assurée par les Instituts Technique, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Claire COLLOT <u>claire.collot@grandest.chambagri.fr</u>

Mathilde MULLER <u>mathilde.muller@grandest.chambagri.fr</u>



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".